

FNRAA

WAAPP/PPAAO : 2007 – 2012

TROISIEME APPEL A PROPOSITIONS
GUICHET 4 : ADOPTION ACCELEREE DES TECHNOLOGIES
15 Novembre 2010

□ 1. CADRE DE L'APPEL

Le FNRAA, dans le cadre du WAAPP, et pour son guichet 4 « Adoption accélérée des technologies » lance un appel à propositions pour des projets de vulgarisation et d'adoption de technologies susceptibles d'améliorer la productivité des céréales sèches (mil, maïs, sorgho, fonio), des fruits et légumes et des productions animales. Il s'agit de financer des projets qui mettent l'accent sur l'adoption massive et de façon durable par les bénéficiaires, avec un volet de mesures d'accompagnement (production de semences, formation...) sur une période n'excédant pas 15 mois.

Les thèmes retenus sont :

Céréales sèches : la diffusion des variétés améliorées, la vulgarisation d'itinéraires techniques performants, la production et la gestion des semences, la formation, la transformation.

Fruits et légumes : amélioration de la productivité de l'oignon, de la tomate, de la pomme de terre, de la mangue et de la banane ; la valorisation postproduction ; information et accès aux marchés ;

Elevage : amélioration de l'alimentation du bétail, l'assainissement des circuits de production et de transformation des viandes, la collecte et la transformation artisanale du lait, le développement de l'aviculture familiale.

□ 2. CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Cet appel est ouvert à l'ensemble des acteurs du SNRASP et du SNCASP (ONG, Organisations de producteurs, Comités interprofessionnels, Structures de conseil agricole, Structures de développement, institutions de recherche...).

Seules les institutions sénégalaises sont éligibles à cet appel. Elles peuvent cependant s'associer à des institutions étrangères pour la réalisation des projets. Le plan de rédaction des projets devra être conforme au canevas à retirer au FNRAA. Le dossier complet de soumission, sur papier et sur CD en format Word 7 sous Windows, devra parvenir au FNRAA **le jeudi 30 Décembre 2010 à 16 heures** au plus tard, la date d'enregistrement de la Direction Exécutive faisant foi.

□ 3. PROCEDURES DE SOUMISSION

Le dossier de soumission devra être transmis au FNRAA par le responsable de la structure de tutelle du coordonnateur de l'équipe de projet. La Direction Exécutive du Fonds, chargée de la réception, de la vérification de la conformité et du traitement préliminaire des requêtes de financement, apportera aux équipes toute l'assistance requise pour la compréhension des procédures, et la préparation des dossiers de soumission des projets.

□ 4. CRITERES DE SELECTION DES PROPOSITIONS DE RECHERCHE

Les critères de sélection des propositions sont, entre autres : (i) la qualité scientifique et technique de la proposition ; (ii) la pertinence du projet par rapport à sa contribution à l'amélioration de la productivité ; (iii) le taux d'adoption potentiel de la technologie ; (iv) le réalisme et la durabilité des mesures d'accompagnement proposées ; (v) le degré d'implication des utilisateurs des résultats ; (vi) la qualité de l'équipe et des partenaires impliqués.

Dr Samba Sall
Coordonnateur Scientifique

